

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mercredi 10 septembre 2025

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents : Christophe FEBVRE.

Absents excusés : Pascale BERTHET (donne pouvoir à M. BESSON), Sabine LEROY.

Secrétaire de séance : Christelle JOLY.

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 8 juillet 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 08/07/2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 034 à 043 :

2/ Bail de location des bois communaux aux chasseurs

Le conseil municipal confirme sa volonté de ne louer les bois qu'à une seule entité comme en 2023 quand le bail était alloué à l'Association Communale des Chasseurs de HAUTEROCHE.

Cette association vient d'être dissoute avec la création de l'AICAF qui regroupe l'ACCA de Crançot et l'ACCA de Mirebel. L'ACCA de Granges Sur Baume n'a pas adhéré à l'AICAF.

Le Conseil Municipal accepte de louer les bois communaux à l'AICAF sous les mêmes conditions qu'en 2023 : loyer annuel de 1200€, 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

POUR à l'unanimité

3/ Zone d'Activités : vente des parcelles à la CCBHS

Suite au rejet de notre délibération par les services de la Préfecture, il est nécessaire de reprendre une délibération concordante avec la CCBHS.

Le Conseil Municipal accepte de vendre à la CCBHS l'ensemble du foncier commercialisable délimité par le permis d'aménager à 1€/m² et d'acquérir les terrains nécessaires à ses projets au prix de commercialisation soit 20€ HT/m².

La commune n'aura plus à verser de fond de concours à la communauté de communes

POUR à l'unanimité

4/ Tarifs des droits de place

Il est proposé une uniformisation des droits de place sur la commune.

Actuellement, sur le parking communal de Crançot, nous avons un camion pizzas les mardis et vendredis soir, un primeur le samedi matin et un boucher les vendredis soir.

Il est proposé d'ajuster les tarifs comme suit :

- 300 € annuel pour 1 fois par semaine
- 450 € annuel pour 2 fois par semaine

La participation à l'électricité est ajoutée dans les charges

POUR à l'unanimité

La commune a reçu dernièrement un mail d'un restaurant itinérant « La grange Qui Roule » qui souhaitait installer un food-truck. Le conseil décline cette proposition pour ne pas faire de concurrence à nos commerces de HAUTEROCHE.

5/ GRANGES SUR BAUME : aménagement

Présentation de l'étude faite par Be Voirie pour l'aménagement d'une liaison douce.

Le conseil municipal valide ce projet que vous pouvez retrouver sur notre site internet www.hauteroche39.fr.

6/ GRANGES SUR BAUME : assainissement

Le projet suit son cours. Les reconnaissances sur place se poursuivent. L'étude concernera l'ensemble du territoire. Les demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau et du département seront demandées après résultat de l'appel d'offres concernant l'ensemble des travaux.

7/ Convention avec la fromagerie de Granges Sur Baume

Suite à l'agrandissement de la fromagerie, il est nécessaire d'actualiser la convention de raccordement sur les réseaux avant rejet au milieu naturel.

Le Maire présente la nouvelle convention qui est acceptée par le conseil municipal.

8/ Micro Crèche : installation d'une pergola

La gérante de la micro crèche souhaiterait l'installation d'une pergola sur la terrasse de la micro- crèche.

S'agissant d'investissement, la commune accepte le devis de la pergola à lames orientables d'un montant de 7 315.12€ HT. auprès de l'entreprise Stor's Ferm's. Cette somme sera refacturée sur les loyers de la micro-crèche et amortie sur 8 ans.

Le Conseil Municipal accepte le paiement de la pergola

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer de la micro-crèche en conséquence

POUR à l'unanimité

9/ ONF

Suite à une réunion de la commission bois, il convient de modifier l'exploitation des parcelles C17 à C21.

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission et de vendre les produits des coupes des parcelles forestières C17 à C21 en vente groupée par contrat d'approvisionnement pour les grumes, les surbilles et les houpriers. (environ 300 m³)

POUR à l'unanimité

Pour l'exploitation des ces parcelles, il convient de choisir une entreprise pour le bûcheronnage et le débardage. La commission propose 3 devis. Le conseil municipal suit également leur avis et accepte de devis de l'entreprise MARSAUD de Crotenay pour un montant de 24.50€ HT/m³.

POUR à l'unanimité

10/ Voirie

*Cette année, il est nécessaire de remettre en état certaines voiries communales :

- Chemin de Chatillon à MIREBEL
- Chemin de la cabane de chasse à GRANGES SUR BAUME
- Chemin du Crêt à CRANÇOT

Le Conseil Municipal accepte les devis présentés par EIFFAGE pour un montant de 60 686.12 € HT

*Le Conseil Municipal décide également l'enfouissement des réseaux Rue de La Peyrouse et Impasse des Sapins à CRANÇOT. Des devis actualisés seront demandés au SIEC. Estimation des travaux : 119 405€.

Une étude sera à réaliser pour l'aménagement du réseau d'eau pluviales de l'impasse des sapins

11/ Questions et informations diverses

AFFOUAGES :

Cette année, les parcelles mises à l'affouage :

- CRANÇOT : 23
- MIREBEL : 8, 3 et 4
- GRANGES SUR BAUME : 1 et 4

Les inscriptions auront lieu les 17 et 24 octobre prochain à Granges Sur Baume de 18h30 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Le Maire, Daniel SEGUT

La secrétaire de séance, Christelle Joly